

**Séminaire de Ouagadougou sur les lois d'habilitation (15-16 septembre 2011) :
message du Secrétaire général parlementaire**

Monsieur le premier vice-président,
Madame la vice-présidente, présidente du comité d'organisation du séminaire,
Mesdames et Messieurs les vice-présidents,
Mesdames et Messieurs les présidents de commission,
Messieurs les Présidents de groupe parlementaire,
Monsieur le chargé de mission Afrique de l'APF,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Ce séminaire sur les lois d'habilitation qui s'ouvre aujourd'hui à Ouagadougou est triplement significatif.

Significatif tout d'abord car il vient confirmer la part essentielle que la coopération parlementaire occupe dans l'action de l'APF qui a toujours eu comme priorité de contribuer à la consolidation démocratique.

Significatif ensuite par la qualité des parlementaires qu'il réunit et je me réjouis notamment de la présence de présidents de commissions des lois de plusieurs de nos parlements membres permise par l'heureuse initiative de notre section hôte qui a voulu que cette rencontre, habituellement réservée aux parlementaires d'un pays donné, ait un caractère régional.

Significatif enfin car il est un exemple de la volonté de rénovation des techniques de coopération parlementaire mises en œuvre par l'APF. En effet depuis trois ans nous nous efforçons de rénover nos méthodes dans ce domaine.

Tout d'abord nous avons rendu complètement transparentes les conditions du choix des parlements bénéficiaires : désormais, pour toutes nos actions de coopération, un appel à candidatures est envoyé tous les ans à l'ensemble des sections concernées qui peuvent ainsi faire connaître leurs demandes et c'est à partir des réponses reçues que le Bureau choisit les parlements bénéficiaires.

Nous avons également cherché à diversifier l'offre.

Notre offre de stage tout d'abord en mettant en place, sur les fonds propres de l'APF, un stage de longue durée au secrétariat général destiné aux fonctionnaires parlementaires. La première bénéficiaire de cette nouvelle opération, une fonctionnaire vietnamienne, est arrivée au secrétariat général il y a une semaine et le deuxième sera un fonctionnaire burkinabé que nous accueillerons à partir du mois de février. Nous espérons ainsi, en ouvrant le secrétariat général sur l'extérieur, renforcer ses liens avec les sections, mieux faire comprendre son fonctionnement tout en offrant une formation de qualité à celles et ceux qui viendront nous rejoindre.

Concernant les séminaires, à côté de nos traditionnels séminaires de formation et d'échanges, nous proposons depuis deux ans des séminaires plus spécialisés, concernant plus particulièrement les membres d'une commission et pour lesquels nous nous réservons la possibilité de faire appel à des experts. C'est le premier séminaire de ce type qui s'ouvre aujourd'hui et c'est donc un moment important qui doit nous permettre de valider l'intérêt de cette nouveauté.

Nous avons répondu à une demande de l'Assemblée nationale du Burkina initiée par sa commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains sur un sujet, les lois d'habilitation, très technique mais qui a aussi une portée politique non négligeable puisqu'il concerne les rapports entre les parlements et les gouvernements. Nous nous trouvons ici face à la nécessité de concilier, dans un cadre parlementaire, deux impératifs : la nécessaire efficacité de l'action publique qui requiert une réactivité, une rapidité, une technicité parfois difficile à atteindre à travers le débat parlementaire et le non moins nécessaire respect des droits du Parlement qui constitue l'une des raisons d'être de l'APF.

Je voudrais remercier les quatre conférenciers qui ont accepté de relever ce passionnant défi :

- M. Lassané Savadogo, député burkinabé, membre de la commission constitutionnelle et ancien ministre,
- M. Abdoulaye Dieye, constitutionnaliste sénégalais,
- M. Christophe Pallez, directeur général des services législatifs de l'Assemblée nationale française,
- M. Jacques Rauline, directeur général des missions institutionnelles du Sénat français.

Je tiens à souligner l'effort consenti par le Parlement français qui a accepté de mettre à notre disposition pour deux jours deux de ses plus hauts fonctionnaires parlementaires, démontrant une nouvelle fois l'intérêt qui est le sien pour la francophonie parlementaire.

Permettez-moi maintenant de remercier la section du Burkina Faso pour la qualité de l'organisation de cette réunion et la chaleur de l'accueil réservé aux participants.

Mes remerciements s'adressent bien entendu tout d'abord au Président Roch Marc Christian Kaboré, Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso et, depuis juillet dernier, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à M. Etienne Bado, Président de la commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains mais aussi à tous les parlementaires membres de cette section et à tous leurs collaborateurs qui travaillent depuis plusieurs mois à la réussite de cet événement. Je mentionnerai particulièrement M. Alphonse Nombre, secrétaire général et M. Dieudonné Kéré qui a été le contact du secrétariat général pour cette opération et avec qui nous avons travaillé en étroite collaboration. Permettez-moi aussi de saluer la qualité du travail effectué par Françoise Duvail-Bonnor, conseillère, qui avec sa discrétion et son efficacité habituelle, a suivi la préparation de ce séminaire pour le secrétariat général.

Je suis certain qu'avec l'intérêt des parlementaires ici présents, l'excellent travail de préparation qui a été réalisé et la grande qualité des conférenciers ce séminaire sera un succès.

Je serai particulièrement attentif à ses résultats et il me reste à vous souhaiter d'excellents et fructueux travaux.